

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00790

Numéro SIREN : 833 837 123

Nom ou dénomination : 2JM16

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2021 sous le numéro de dépôt 610

2JM16

SASU au Capital social de 1.000,00 €
Siège social : 248 Rue de la Mercière - Sainte Catherine
16410 - GARAT
833 837 123 – RCS ANGOULEME

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 JANVIER 2021**

*L'an 2021,
Le 29 Janvier,
A 18 heures,
Au siège social,*

Monsieur Joël MARCHAND, agissant en qualité de Président associé unique de la SASU 2JM16, au capital social de 1.000 €, rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Décision à prendre, dans le cadre des dispositions des articles L225-48 et R225-166 du Code de commerce, sur la continuation de la société ou sa dissolution anticipée.
- Pouvoir à conférer en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique constate que, du fait des pertes constatées dans les comptes arrêtés au 31 Décembre 2019 et approuvés dans la décision ordinaire annuelle de l'associée unique du 30 septembre 2021, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, il décide qu'il n'y a pas lieu, nonobstant cette perte, de prononcer la dissolution anticipée de la société.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi, en conséquence de la résolution qui précède.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture a été signé par le Président associé unique.

Joël MARCHAND

